

La Sentinelle

JOURNAL D'INFORMATION ET D'ANNONCES

ORGANE DES SOCIALISTES DU JURA

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS		ETRANGER	
Un an	fr. 10.50	Un an	fr. 26.-
Six mois	5.40	Six mois	12.-
Trois mois	2.70	Trois mois	6.50
Un mois	0.90		

ANNONCES	
La ligne ou son espace	10 cent.
Réclames en troisième page	25 "
Petites annonces	
Trois insertions	75 "

RÉDACTION (Téléphone 13.75), ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ (Téléphone 87): RUE DU PARC, 103 -:- Compte de Chèques Postaux IV B. 313.

Les accrocs à la loi sur les fabriques

Voici le texte de l'arrêté pris, en date du 16 novembre, par le Conseil fédéral et contre lequel le Congrès socialiste d'Aarau a décidé de lancer un mouvement de protestation:

Article premier. — Les permis que les gouvernements cantonaux, le cas échéant les autorités de district ou locales peuvent dans leur ensemble délivrer à une fabrique, sur la base de la loi concernant le travail dans les fabriques, sont ceux qui l'autorisent:

- a) à prolonger de deux heures au maximum la journée de onze heures, pour quatre-vingt jours au plus par année;
 - b) à prolonger la journée la veille des dimanches et jours fériés, pour douze jours au plus par année;
 - c) à travailler pendant plus de trente nuits au maximum par année;
 - d) à travailler pendant douze dimanches au maximum par année.
- Les jours et nuits utilisés depuis le 1^{er} janvier 1915 en vertu d'anciens permis seront compris dans les nombres maxima de jours et de nuits désignés dans le présent article.

Art. 2. — Les gouvernements cantonaux sont en outre autorisés à délivrer à certaines fabriques des permis de travail exceptionnel ne répondant pas aux prescriptions de la loi sur les fabriques, quand l'intérêt de la défense nationale l'exige, quand la continuation de l'exploitation ne peut être assurée que de cette manière, ou quand l'octroi du permis est spécialement justifié par les conditions économiques extraordinaires.

Art. 3. — Peuvent être délivrés sur la base de l'article 2, en dehors des limites fixées par l'article 1^{er}, des permis autorisant le fabricant:

- a) à organiser le travail de jour par équipes et à travailler de jour d'une manière ininterrompue; b) à réduire à moins d'une heure la pause de midi; c) à prolonger de deux heures au maximum la journée de onze heures, pour plus de quatre-vingt jours par année; d) à prolonger la journée, la veille des dimanches et jours fériés, pour plus de douze jours par année; e) à travailler pendant plus de trente nuits par année; f) à travailler pendant plus de douze dimanches par année; g) à faire travailler de nuit les personnes du sexe féminin âgées de plus de 18 ans et les personnes du sexe masculin âgées de plus de 16 ans.

Art. 4. — Il est interdit de délivrer des permis qui ne sont pas prévus par les articles 1^{er} et 3.

Art. 5. — Dans les cas de l'article 1^{er}, les gouvernements cantonaux sont autorisés à subordonner, si cela paraît justifié, l'octroi des divers permis à la condition que le fabricant paiera à chacun des ouvriers intéressés un supplément de salaire de 25 %:

- a) pour le temps pendant lequel il aura travaillé au delà de la journée de onze heures; b) pour le temps pendant lequel il aura travaillé au delà de la journée de neuf heures, la veille des dimanches et jours fériés; c) pour le travail de nuit et du dimanche pendant quelques heures ou par équipes complètes.

Les gouvernements cantonaux peuvent déléguer cette compétence aux autorités de district ou locales, dans la mesure où celles-ci sont compétentes pour l'octroi de permis.

Art. 6. — Dans le cas de l'article 3, les permis devront stipuler la condition que le fabricant est tenu de payer à chacun des ouvriers intéressés un supplément de salaire:

- a) de 25 % pour le temps pendant lequel il aura travaillé au delà de la journée de onze heures; b) de 25 % pour le temps pendant lequel il aura travaillé au delà de la journée de neuf heures, la veille des dimanches et jours fériés; c) de 50 % pour le travail de nuit et du dimanche pendant quelques heures ou par équipes complètes.

Art. 7. — Les gouvernements cantonaux communiqueront chaque permis à l'inspecteur suisse des fabriques.

Quand des permis délivrés en vertu des articles 2 et 3 lui paraîtront aller trop loin, il en informera le Département suisse de l'économie publique. Celui-ci pourra ordonner de retirer ou de restreindre les permis excessifs.

Art. 8. — Demeurent réservées les prescriptions des autorités suisses compétentes pour les fabriques de la Confédération.

Art. 9. — Les permis en cours qui ne sont pas en harmonie avec le présent arrêté devront, jusqu'au 15 décembre 1915, y être rendus conformes ou, si cela n'est pas possible, être entièrement retirés.

Art. 10. — Le présent arrêté entrera en vigueur le 22 novembre 1915.

Du pain et la paix

On écrit de Berlin à la « Berner Tagwacht »:

Le 30 octobre le comité et la direction du parti socialiste étant réunis à l'imprimerie du « Vorwärts », quelques centaines de membres, représentant les associations socialistes de Berlin, se sont présentés pour formuler les vœux de leurs commettants. La députation admise dit qu'il était urgent de réclamer la liberté de la presse pour pouvoir lutter contre les spéculateurs.

« Plusieurs journaux socialistes de province, ont-ils exposé, ont été interdits par suite d'articles concernant l'alimentation du peuple. La lutte contre le renchérissement de la vie doit aussi être une lutte contre la censure. Il faut créer une agitation dans les masses, pour en faire l'agitation de tout le peuple qui pourra, en fin de compte, rapprocher le terme de la guerre. »

Les ouvrières allemandes ont également remis le 30 octobre au comité central du parti socialiste une protestation analogue et se sont livrées à une manifestation devant les bureaux du « Vorwärts ». Ce manifeste critique la passivité du parti en face du renchérissement des denrées alimentaires. La cause principale de ce renchérissement est la longue durée de la guerre. Chaque semaine de guerre rend plus terrible la situation économique des masses ouvrières. Les femmes invitent donc le comité du parti socialiste à se mettre à la tête d'un mouvement général de démonstrations. Qu'on évite dorénavant les manifestations isolées qui restent sans effet et coûtent d'innombrables victimes (allusion au chiffre des morts et blessés au cours d'un récent tumulte; chiffre évalué à 200).

Le memorandum se termine par l'invitation au comité du parti socialiste de combattre publiquement avec la dernière énergie les plans annexionnistes du gouvernement de la bourgeoisie et de proclamer hautement le désir de paix de plus en plus pressant du prolétariat allemand.

D'accord

L'« Avanti » publie dans son numéro du 14 novembre un article commentant l'attitude de Renaudel et d'Hervé à l'égard de la Conférence de Zimmerwald.

Après avoir détruit l'affirmation du premier que « la réunion de Zimmerwald fut plus une réunion d'individus — et qu'est-ce que cela prouverait en des temps pareils! — que de régions ou de minorités importantes de l'Internationale (on sait que le parti socialiste italien, par exemple, y était officiellement représenté — l'« Avanti » s'adresse à Hervé. Celui-ci a écrit:

« Quand on dit que les peuples disposeront d'eux-mêmes, sait-on que l'on affirme par cela même le démembrement de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Turquie. »

L'« Avanti » répond:

« Les socialistes internationalistes n'ont aucune préoccupation au sujet de l'unité nationale: qu'on appelle l'Allemagne, Autriche-Hongrie, ou Angleterre, Russie. Nous affirmons le droit de toutes les collectivités de disposer librement d'elles-mêmes. Libres, l'Alsace et la Lorraine de prononcer leur annexion à la France plutôt qu'à l'Allemagne ou leur autonomie. Libres, la Pologne et la Courlande d'affirmer leur propre indépendance ou de préférer le régime allemand ou autrichien du régime russe. Libre, la Corse — par exemple — de prononcer son union à l'Italie et l'Egypte son autonomie contre l'accapement anglais. Libre, la Perse, de mettre à la porte tous les affairistes, les spéculateurs et les intrigants de tous les pays... Ici, est intervenue dame Anastasia ! !

N'empêche que le principe est juste et, dit un jour Zola: « La Vérité est en marche (pas même la censure) ne l'arrêtera. »

« L'Ecole au Soleil »

Depuis longtemps on recommande le grand air et le soleil pour les enfants. Mais cette recommandation n'a qu'un médiocre succès. Les Genevoises qui ont étudié à l'école secondaire du quai de la Poste en savent quelque chose. Les saines doctrines de l'« Emile » n'ont pas fait beaucoup plus d'adeptes dans la patrie de Jean-Jacques qu'ailleurs.

Le Dr Rollier, dans la brochure qu'il vient de publier sur « l'Ecole au Soleil » avec une préface élogieuse de l'homme éminent qu'est Ferdinand Buisson, ancien directeur de l'enseignement primaire en France, est revenu à la charge. Après tant d'autres, il répète qu'il faut pour les enfants de l'air et du soleil. Sera-t-il mieux écouté? On peut l'espérer, car il arrive armé de raisons impressionnantes.

Ces raisons sont à la fois vieilles comme le monde et toutes jeunes, car on semble avoir toujours su que l'air et le soleil, en fortifiant les enfants, les aident à lutter efficacement contre la maladie. Mais aujourd'hui, on sait cela mieux et avec plus de précision grâce aux travaux et aux observations du Dr Rollier. Dans les deux écoles de garçons et de filles « les Noisetiers » et « la Violette », qu'il a fondées entre Leysin et le Sepey, où on étudie au grand air et au soleil, il a vu guérir un très grand nombre d'enfants atteints d'adénopathie trachéo-bronchique. Or, cette affection, une des plus fréquentes du jeune âge, n'est autre chose qu'une tuberculose des glandes qui avoisinent les grosses bronches; cette affection montre donc que le bacille de Koch commence à envahir l'organisme, qui parfois résistera victorieusement mais qui, trop souvent, hélas! finira par succomber à une des formes graves de la tuberculose qui succèdent à l'adénopathie trachéo-bronchite non guérie.

Le Dr Rollier a donc pensé que ce qu'il pouvait faire à l'altitude, dans d'excellentes conditions il est vrai, on pourrait le réaliser d'une manière tout au moins suffisante sur les enfants de la plaine. On les aiderait ainsi à supporter les premières atteintes de la tuberculose et à en guérir précieusement à la période où cette grande ravageuse de l'humanité est le plus facile à combattre, car il va sans dire qu'une fois les lésions graves du poumon constituées, la lutte est plus dure et les résultats plus problématiques.

Ainsi donc, pour entraîner les enfants à l'air et au soleil, on ferait un peu comme aux « Noisetiers » et à la « Violette », on les obligerait à prendre leurs leçons de gymnastique, lorsque le temps est favorable, en plein air, dans un coin de jardin ou de préau bien exposé, les garçons vêtus d'un caleçon de bain et les filles d'une combinaison d'étoffe légère et blanche. Puis on arriverait peu à peu à leur donner des cours hors des salles de classe, toujours dans un costume sommaire, de manière à ce que les agents atmosphériques aient sur leur organisme le maximum d'action vivifiante. Il suffirait pour cela de vaincre un petit nombre de préjugés, de donner aux maîtres d'école les quelques indications pratiques qui sont nécessaires pour mettre en œuvre cette méthode et de mettre à leur disposition des emplacements favorables.

Ce qu'il faut retenir du noble plaidoyer du Dr Rollier, c'est qu'il est fondé sur une immense expérience. Avec l'aide du soleil et de l'air, il a guéri un nombre impressionnant de malades et il a ainsi montré tout le parti qu'il y avait à tirer de cette thérapeutique en l'appliquant soit à l'altitude, soit dans la plaine. On peut donc légitimement espérer que la valeur vraiment sociale de cette manière de soigner tant de malades ou de candidats à une maladie confirmée sera bientôt appliquée en grand et que le soleil luira pour tout le monde.

(Journal de Genève.) Dr P.-E. M.

Congrès féminin socialiste

Un grand congrès féminin socialiste pour la Basse-Autriche a eu lieu à Vienne. Un grand nombre de chefs, femmes socialistes de Haute-Autriche, de Salsbourg, des parties allemandes de la Bohême, du Tyrol, etc., étaient présentes. Les questions syndicales furent l'objet d'une longue discussion entre le comité impérial des femmes et les représentantes des provinces; trois résolutions relatives à la paix ont été acceptées et référées à la direction du parti. La conférence elle-même s'occupa d'abord de l'énorme dé-

veloppement du travail féminin durant la guerre. Un très grand nombre de femmes se trouvent, par le fait qu'elles travaillent dans des fabriques, protégées par l'Etat, soumises à la loi du travail de la guerre et, par suite, à la discipline militaire.

On a été d'accord de mettre tout en œuvre pour protéger les travailleuses par un syndicat contre toute tentative des profiteurs, exploitateurs et contre la concurrence malpropre. On s'est occupé ensuite du nouveau développement des groupes de jeunes filles des syndicats de la jeunesse, développement dépassant les espérances. Enfin, les congressistes ont démontré l'urgente nécessité d'élever les secours de l'Etat aux familles de soldats en rapport avec la cherté exorbitante de la vie.

Ces secours sont à Vienne de 1 couronne 32 heller (ce qui correspond à environ 1 fr. 40 en temps de paix et 1,15 maintenant, en tenant compte de la valeur de l'argent) par jour pour chaque grande personne et enfants au-dessous de huit ans et 66 heller (environ 70 centimes) pour les enfants au-dessous de huit ans.

Echos de la guerre

Un caleçon électrique pour réchauffer les troupes

La science allemande ne recule devant rien. Elle s'occupe de trouver des succédanés au blé, à l'huile, au coton, au caoutchouc.

C'est ainsi que Max Beck, professeur d'électro-technique à l'Ecole industrielle d'Innsprück, actuellement lieutenant du génie, et le professeur von Schrötter, de l'Université de Vienne, ont trouvé un moyen mirifique de réchauffer les soldats dans la tranchée: ils ont inventé un caleçon chauffé à l'électricité qu'ils décrivent dans la revue « Militärsanitätswesen ». Dans l'étoffe du caleçon, que l'on a pris soin de rendre isolante, sont cousus des fils de chauffage électriques, extrêmement souples mais forts. Le caleçon pèse 850 grammes. Il est alimenté d'électricité sur une distance de cent mètres et plus. On peut même chauffer des caleçons de soldats qui se trouvent dans des postes avancés à une distance de 500 mètres. Comme un thermophore électrique, le caleçon réchauffe le corps et les mains enfoncées dans les poches. Les inventeurs nous disent dans leur article qu'ils se sont arrangés pour éviter autant que possible les courts-circuits. Un transformateur qui se trouve à proximité des tranchées permet de régler la chaleur.

Le coût du système par soldat est, par heure, de dix à vingt centimes. L'installation coûte de 90 à 120 fr.

Un retardataire

John Eoetvon, facteur des postes à Lake Harbour, station perdue dans la région arctique, n'a appris qu'au mois de septembre de cette année qu'il y avait une grande guerre en Europe... Aussitôt il prit la décision de s'engager et se mit en route pour Liverpool, où il vient seulement d'arriver. Cela n'a, d'ailleurs, rien d'étonnant, car il a dû faire un trajet de 14.000 kilomètres.

On l'a versé immédiatement dans un régiment de cavalerie écossais, et le voilà en route pour rejoindre le front.

Le fou

Ce soldat, hélas! a perdu la raison. Et s'il a perdu la raison c'est parce qu'il a été témoin de quelque chose d'épouvantable. Il a vu son voisin de rang, en marche, fauché par un 77 qui le toucha en pleine tête et arracha cette tête. Mais — ô mystère de la résistance physique du corps! — l'homme, qui marchait à cet instant-là, continua encore, sous la force acquise, à faire quelques pas... sans tête..

Le cinéma à Salonique

Voici une excellente nouvelle. A Salonique, le Cinéma-Palace vient de rouvrir ses portes. La direction a été changée et, en don de joyeux avènement, elle rembourse les tickets du tramway que prennent les spectateurs pour venir à la soirée.

C'est une innovation qui plaît beaucoup. Malheureusement, ils n'ont pas beaucoup de loisirs, là-bas, pour aller voir se dérouler le film.

Ouvriers, soutenez tous la « Sentinelle », le journal qui défend vos intérêts.

Grand Conseil bernois

Motion Grimm, demandant au gouvernement quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour défendre les consommateurs contre l'usure et le renchérissement des denrées alimentaires. Au nom de la fraction socialiste, Robert Grimm expose sa motion de la manière suivante: Depuis le dépôt de la motion, différentes mesures ont été prises par le Conseil fédéral, notamment en ce qui concerne le sucre. Il a décidé de faire certains recensements sur les marchandises en Suisse. Mais la situation générale ne s'est pas améliorée, au contraire. En comparant les prix du marché de Berne des années 1913 et 1915, on constate une augmentation considérable sur presque toutes les denrées alimentaires. Il en est de même dans les autres localités de la Suisse. Il faut admettre que l'agriculture doit elle aussi payer plus cher ce dont elle a besoin, mais si l'on s'en rapporte aux journaux des agriculteurs eux-mêmes, il s'en suit que la plus-value de la vente de leurs produits dépasse de beaucoup leurs dépenses supplémentaires. Le motionnaire, à l'appui de sa thèse, donne toute une série de chiffres. Puis il établit une comparaison avec le salaire de l'ouvrier qui se trouve être réduit dans une moyenne de fr. 400, tandis que la vie a renchéri de 23 %. On comprendra que celui qui voit ainsi renchérir les marchandises dont il a besoin, finit par se désespérer. L'on ne saurait se contenter de cette raison, que les populations des pays en guerre sont encore plus affectées. Si, d'un côté, les agriculteurs disent que 1 centime d'augmentation du prix du lait ne pèse pas grand-chose, comment peut-on, d'un autre côté, demander aux ouvriers de mesurer leurs dépenses au centime?

Les agriculteurs prétendent faire tous les sacrifices nécessaires pour permettre au pays de passer le plus facilement la crise que nous traversons. Mais, à la lecture des journaux des agriculteurs, on voit qu'ils recommandent d'attendre encore pour la vente de tel ou tel article qui va renchérir. Comment concilier ces déclarations avec les publications de leurs organes. De toute part, l'on constate que les récoltes des deux dernières années sont bonnes sinon très bonnes. Il cite un article d'un député paysan de Lucerne qui constate lui-même que ces augmentations sont artificielles. Dans ces conditions l'on est en droit de demander aux autorités de prendre des mesures pour garantir les consommateurs. Il ne saurait être question de contester que l'agriculture, elle aussi, souffre dans une certaine mesure du renchérissement. Mais si nous prenons l'exemple du lait, il y a une augmentation de 3 centimes par litre. On ne saurait contester que cette augmentation est excessive, comparée au prix des fourrages importés. Il explique comment le Dr Laur apprécie la différence des prix en Suisse romande et en Suisse allemande en donnant lecture d'un article du journal des paysans. Il demande aux autorités de fixer le prix des marchandises, d'en faire un recensement en Suisse, et régler plus judicieusement l'exportation. Il y a un intérêt à observer certaines limites et lorsque celles-ci sont dépassées, il appartient aux autorités de prendre les mesures pour rétablir la normale. Mais cela ne saurait se faire en convoquant des conférences après que les prix ont été augmentés comme cela a été le cas. Si le citoyen doit endosser l'habit militaire et exposer sa vie, l'autorité a le devoir de veiller à ce que sa famille soit garantie contre la spéculation. Cela pourrait se faire pour les consommateurs comme on l'a fait pour d'autres, notamment pour l'exportation des chocolats, laits condensés, fromages, bétail, etc. L'orateur cite différents faits et circulaires qui montrent avec quelle légèreté les autorités facilitent la spéculation à quelques exporta-

teurs favorisés et demande que toutes ces questions soient examinées par une commission dans laquelle les différents intérêts du pays soient représentés, et c'est dans ce sens qu'il demande au Conseil d'inviter le gouvernement à faire des démarches auprès du Conseil fédéral pour qu'il constitue une commission de ce genre.

M. Locher, président du gouvernement, trouve que l'orateur s'est montré très modéré dans son exposé. Dans une précédente séance, nous avons déjà déclaré, en réponse à M. Grimm et à ses amis que nous constatons le renchérissement et nous le déplorons. Mais nous croyons que ni les motionnaires ni le gouvernement ne peuvent rien changer à la loi de l'offre et de la demande. On peut tout au plus lui mettre un tempérament. Nos ordonnances donnent aux communes le droit d'établir des mercuriales, mais elles n'en ont pas profité. Nous sommes intervenus à maintes reprises auprès du Conseil fédéral et ainsi nous avons rempli notre tâche. En ce qui concerne le lait, nous avons fait des démarches pour régler des conflits, mais sans aboutir. Nous sommes intervenus auprès du Conseil fédéral pour procurer du lait à certaines communes. Mais ce lait manque parce que la production est en recul, les fourrages concentrés faisant défaut. En toute chose nous avons fait ce que nous avons pu, et vous ne pouvez pas nous demander davantage. M. Locher admet en principe la motion Grimm et consorts, mais fait toutes ses réserves quant au texte.

Sigenthaler, agrarien de Trub, comprend qu'il se produise un certain mécontentement chez les consommateurs, et les producteurs, notamment de lait, font tout leur possible pour l'éviter. Les consommateurs de lait ont obtenu ce qu'ils pouvaient normalement obtenir. Il prend la défense de M. Schulthess, conseiller fédéral, contre les attaques du motionnaire. Les fourrages concentrés sont très chers, presque inabordable pour le paysan. Les consommateurs peuvent être satisfaits des prix de la viande qui sont inférieurs à ceux des autres pays. La motion, dans la forme où elle est présentée, est inadmissible.

Gnägi (agr.): Nous saluons cette motion, parce qu'elle nous permet de nous expliquer. Malgré la situation, les capitaux placés dans l'agriculture ne rapportent pas plus de 3 % et les capitalistes n'y constituent pas des sociétés par actions. L'agitation entreprise contre nous, sans méconnaître la misère existante, a un caractère d'agitation politique. Il cite des prix de la viande comparés à ceux de certains pays en guerre et constate qu'il y a des différences de 30 à 40% avec les prix de juin 1914. L'agriculture peut être fière de la façon dont elle a pourvu à la nourriture de la nation. Actuellement l'intérêt des capitaux est élevé et nous ne comprenons pas que la Confédération ait fait des émissions à 5 %. On reproche aux autorités de n'avoir pas fait leur devoir envers les consommateurs, ce reproche n'est pas justifié, car si la Confédération n'avait pas limité l'exportation des produits laitiers, on paierait le lait 30 centimes le litre. Si l'Etat nous avait fixé des prix maxima, on ne pourrait pas nous forcer à produire.

Séance levée à 1 heure.

Les deux collines

On lutte en Angleterre pour le triomphe de la Vérité qui semble avoir perdu du respect qu'on lui doit. La Chambre des lords mène la danse dans un but intéressé, c'est certain. Cela n'empêche qu'elle met à jour certains procédés regrettables. Ce fut un scandale quand, il y a six mois, le «Daily Mail» expliqua à ses lecteurs comment il fallait lire les «communiqués» anglais, les qualifiant de tromper en annonçant «les rapides progrès des Alliés.» L'amiral Borsford aurait déclaré que la vérité avait été cachée avant et pendant la guerre!

Un député de la Chambre a relevé le fait que les bulletins avaient annoncé la prise de la colline 70 contrairement à la réalité. Le gouvernement eut une réponse merveilleuse: En plus de la colline 70; il y en a une autre à laquelle les soldats donnent communément le même nom. Or, French écrit pour ses soldats et non pour le public, donc...!

Kipling a pourtant écrit quelque part: «Ni les illusions, ni les tromperies ne nous porteront au but, mais le cruel sacrifice de sang, de volonté et de cœur!»

La peur de la lumière

Notre camarade Bernstein édite un bulletin intitulé: «Documents de la Guerre mondiale.» L'Autriche l'a prohibé sur son territoire ainsi que le Livre bleu de l'Angleterre, orange de la Russie et gris de la Belgique.

NOUVELLES SUISSES

S. S. S. — Le conseil d'administration de la S. S. S. a reconnu les six nouveaux syndicats suivants:

1. Union des grossistes suisses de la branche coloniale, avec siège à Berne.
2. Syndicat des importateurs suisses des produits, matières brutes et fabriquées dans la branche alimentaire, avec siège à Berne.
3. Union des fabricants suisses d'huiles, graisses et produits de la résine, avec siège à Zurich.
4. Union des consommateurs suisses de couleurs (tous produits chimiques et couleurs de l'industrie de la teinture) avec siège à Zurich.
5. Union des usines électriques suisses avec siège à Territet.
6. Syndicat d'importation de l'industrie suisse de la chaussure.

Prisonniers et malades. — Les négociations concernant l'hospitalisation de prisonniers de guerre et de malades continuent. Le «Bund» apprend qu'il serait possible qu'on internât en Suisse dans les sanatoriums un grand nombre de prisonniers malades de la tuberculose.

VALAIS. — Le corps du lieutenant Willi retrouvé. — Le cadavre du premier-lieutenant Willi vient d'être retrouvé à deux cents mètres environ au-dessous de l'endroit où l'on avait découvert les corps des cinq soldats. Le cadavre sera ramené à Meiringen pour les obsèques.

VAUD. — Un croque-mort qui n'attend pas. — A l'Asile des vieillards de Cottard (Bellerive, Vully) on devait ensevelir une pensionnaire décédée. Le cercueil avec la morte avait été, selon l'usage, déposé dans le char funéraire, devant la porte, pendant que la famille et les pensionnaires réunis dans la salle à manger de l'Asile, assistaient au culte. Celui-ci fut-il trop long et le croque-mort avait-il perdu patience? On ne sait. Toujours est-il qu'à l'issue du culte, à la stupefaction générale, le cercueil avait disparu. On le retrouva devant le cimetière, vers la grille, où, sans attendre la suite, le croque-mort l'avait conduit et déposé.

Il va sans dire que l'opinion publique est indignée et qu'une protestation a été remise à la municipalité qui rappellera au faufilet le respect dû à l'usage et aux morts.

— Les finances de Lausanne. — Les budgets de la ville de Lausanne pour 1916 présentent les chiffres suivants: Caisse communale, un déficit de 570,850 francs, sur un total de dépenses de 7,077,200 fr.; services industriels, un bénéfice de 421,700 fr., sur un total de recettes de 1,045,400 fr.; Bourse des pauvres, un déficit de 45,850 francs, sur un total de dépenses de fr. 242,350.

Par suite de l'augmentation du prix de la houille la municipalité de Lausanne a décidé de porter le prix du gaz de 20 à 22 ct. dès le 1^{er} janvier 1916.

GENEVE. — Le beurre manque. — On se plaint de divers côtés des difficultés de s'approvisionner en beurre; c'est le cas pour Genève, par exemple, qui recevait cette denrée de la Haute-Savoie. Or, actuellement, les autorités françaises ne laissent sortir de la zone que 10 kg. de beurre par voyageur. Cela n'empêche pas du reste les journaux de la région de se plaindre que des milliers de kilos de beurre sont raflés à des prix très élevés sur les marchés savoyards par des revendeurs qui alimentent le marché de Genève. En attendant, ils n'y arrivent pas et les ménagères genevoises trouvent difficilement non pas des provisions mais simplement des quantités nécessaires à leurs besoins journaliers. Les consommateurs s'agitent et s'adressent au Conseil d'Etat, qui à son tour demande au Conseil fédéral une meilleure répartition du beurre sur l'ensemble du territoire. Le département de l'économie publique parle de l'établissement de prix maxima pour le lait, le beurre et le fromage en même temps que d'apporter des limites à sa fabrication.

Tout cela ne laisse pas prévoir une solution rapide de la crise.

Un coup de force

Le camarade Alessandri arrêté

L'«Arbeiterzeitung» de Winterthur annonce que le camarade Alessandri, rédacteur de l'«Avenir del Lavatore», (l'organe des socialistes italiens en Suisse) a été arrêté et qu'on lui a remis un ordre d'expulsion. Cette expulsion le frappe d'autant plus durement qu'il a été condamné en Italie, pour délit de presse, à une peine d'emprisonnement assez prolongée. Toutes nos sympathies vont à ce vaillant camarade, victime d'un détestable coup de force.

Encore un journal socialiste frappé

Les camarades Marti et Schmassmann, rédacteurs de la «Winterthurer Arbeiterzeitung» ont dû passer devant le juge d'instruction militaire de la V^e division; on ne sait pas encore pour quel motif.

JURA BERNOIS

ST-IMIER. — Conférence. — Pour rappel, la conférence de ce soir, jeudi, au Casino. — Orateur: Paul Golay, rédacteur au «Grutlén». — Sujet: «Les erreurs et les dangers du patriotisme».

Invitation cordiale à tous.

— Jeunesse socialiste. — L'assemblée de ce soir est renvoyée par suite de la conférence Golay.

SONVILIER. — Groupe d'étude. — La séance de jeudi 25 courant sera consacrée au rapport du Congrès d'Aarau et commencera à 8 1/4 heures. Prière aux camarades d'être tous présents.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Parti socialiste neuchâtois

AUX COMITÉS DE DISTRICTS

Les Comités de districts recevront incessamment les listes référendaires. Ils sont invités à les répartir dans toutes les localités de leur région et de veiller à ce que la cueillette des signatures se fasse dans de bonnes conditions.

Comité exécutif du P. S. N

FEUILLETON DE «LA SENTINELLE»

Le Bouffon de la princesse Maud

ROMAN INÉDIT PAR MAURICE DEKOBRA

(Suite)

— Vous me comblez, Princesse.

— Taisez-vous donc! Je ne vous comble pas. Je vous dis ce que je pense. Il faudra vous y habituer.

— Avec beaucoup de courage, je m'y habituerai.

— Bien. Ceci posé, je vais vous mettre au courant de la maison royale et commencer par vous avouer franchement qu'on s'y ennue follement, outrageusement, irrémédiablement... Depuis que mon oncle a pris la Régence, la cour de Bimberg est devenue un tombeau, auprès duquel les monastères du royaume sont des cabarets montmartrois. Le régent s'est entouré de gens si graves que la gaité a déserté le Palais et qu'un éclat de rire y est devenu aussi rare que la chute de foudre. J'ai naturellement tenté de réagir, mais je me suis heurtée au mauvais vouloir de mon oncle qui préfère un nouvel obscur à une comédie parisienne et prend au sérieux ses fonctions de Régent et je n'ai pas été secondée non plus par mes demoiselles d'honneur dont le seul spécimen que

vous avez vu a dû vous donner des frissons glacés. Notre grand chambellan von Mondschlein était certainement un saule-pleureur pendant la période jurassique, car j'ai envie de sangloter quand je passe cinq minutes en sa compagnie. L'intendant général a l'air d'un garçon de café en deuil. Le colonel Stramm, malgré la sphéricité comique de sa tête, n'a de la jovialité que la trompeuse apparence et ne rit sans doute qu'entre les commandements de «Feul!» et de «Trois!» Tous, jusqu'à votre prédécesseur, M. Rouchnel, le prototype du pion atrabilaire et tâtillon, tous, ils apportent leur pierre au Walhalla de tristesse que ce palais symbolise. Il a fallu mon insistance auprès du Régent, je vous l'assure, pour lui faire contresigner l'acceptation de vos services... Mais maintenant que vous êtes dans la place, cela va changer... Ah oui! cela changera... M. de Ouatine, je vous prévient, vous aurez trois missions: 1. vous perfectionnez mes frères dans votre langue que j'adore; 2. vous m'amusez, et 3. vous créez un peu de vie et de gaité dans cet antre où je m'ennue à petit feu et où il me semble que des toiles d'araignées vont me pousser sur le corps.

La princesse Maud s'interrompit pour secouer gracieusement du bout de son doigt rosé la cendre de sa cigarette.

En la regardant plus attentivement encore, je pensais que le comte Donald-Klister avait dit vrai: la princesse Maud n'était pas une princesse du modèle courant.

Alors commença pour moi une existence que je n'avais pas prévue.

Persuadé que ma tâche consisterait essen-

tiellement à commenter pour mes deux élèves La Bruyère, Montesquieu et le «Dernier des Abencérages». J'étais loin de me douter que mon enseignement serait le cadet de mes soucis de bout-en-train et que mon rôle serait surtout de devenir l'ami-museur particulier de la princesse Maud.

Car je n'étais pas installé depuis un mois que me me décernait sa plus franche amitié et s'intéressait autant au récit de mes aventures parisiennes qu'à la lecture de Daudet ou de Flaubert que je faisais pour ses deux frères. Elle assistait volontiers à nos heures de travail, et, assise sans façon sur le bord de la table, ses petits pieds moulés dans ses souliers de daim gris perle, elle aimait nos conversations de remarques plaisantes ou corrigeait les fautes de prononciation d'Adalbert.

Puis la grande affaire, l'objet de notre premier complot, ce fut à l'occasion de la Fête nationale de Sylvestrie, l'organisation d'un bal avec cotillon, au profit d'une œuvre de charité.

Un cotillon à la Cour! Jamais, de mémoire de Bimbergeois, on n'avait vu cela... Le grand chambellan en référa au directeur du Protocole, qui consulta les archives. On n'avait dansé, sous le règne du roi Hildebrand V, que la classique et pompeuse «polonaise» — et le quadrille royal, une chorégraphie lugubre qui ressemblait plus aux évolutions d'une escouade de tirailleurs sur un champ de manœuvres qu'à un passe-temps mondain.

Mais un cotillon précédé de danses modernes! Quel scandale! Et encore, je n'avais pas osé conseiller à la princesse de faire danser, par les dames de la Cour, le «saut

du caneton», le dernier pas américain à la mode!

Pourtant, le bal eut lieu, le Régent ayant fini par y consentir.

Ce fut très divertissant pour moi.

Tous ces gens en uniformes chamarrés, ces femmes endiamantées, décolletées conformément à l'étiquette, jusqu'à trente et un centimètres des apophyses claviculaires, semblaient sortir d'une torpeur séculaire.

Au début, ce fut glacial. Vers onze heures seulement, la vie commença à circuler dans les salles du Palais. La princesse ayant ordonné qu'on me présentât aux plus rigides des grandes dames de Bimberg, je les fis danser une à une et épuisai pour elle tout un stock d'anecdotes de bon ton qui réussirent à les amuser.

A minuit, le cotillon eut un gros succès.

Le régent oublia sa raideur militaire, et le chef du protocole renonça à classer, comme des insectes dans une vitrine, les danseurs et les danseuses dont je dérangeais la symétrie, telle une souris dans un pensionnat de jeunes filles.

Je mis au défi la princesse Maud de coiffer le grand chambellan d'une charlotte de bébé en papier rose. Elle me répondit: Chique!.. Et à l'ahurissement de la cour, elle posa sur la tête du grand dignitaire l'accessoire irrévérant. Son Excellence, le premier moment de stupeur passé, eut un éclat de rire général, incoercible, secoua l'assistance. Imaginez le héros de Cervantés peint par Rodriguez de Miranda, imaginez ce long masque de guimauve étirée, mélancolique et rêveur, sous les froufrous roses du plus puéril des couvre-chefs!

Double noyade sur le Doubs

On nous mande du Locle :

Cette après-midi, 23 novembre, les élèves du Technicum, jouissant du congé annuel, évoluaient sur la glace du Doubs. Le Fer à Cheval et le premier bassin offraient toute sécurité. L'état de la glace était de toute beauté; quelques patineurs s'étaient même aventurés jusqu'au Saut. Vers les trois heures et demie, de nombreux groupes se trouvaient dans le bassin de l'Echo, quand, tout d'un coup, l'un d'eux disparut soudain sous la glace. Deux des quatre patineurs qui composaient ce groupe purent s'en tirer et gagner un endroit plus solide, tandis que les deux autres ne réapparurent point. Les personnes présentes, camarades et adultes, s'ingénierent à les en retirer, ce ne fut qu'au bout de plus d'une demi-heure que l'on réussit à ramener les deux corps à la surface. Les malheureux avaient cessé de vivre, frappés certainement de congestion.

Tous les efforts furent faits, pendant plus d'une heure, pour les ramener à la vie; ce fut en vain. Les deux victimes de cet accident, élèves mécaniciens, sont: René Dubois, 16 ans, fils d'une nombreuse famille déjà cruellement éprouvée par la crise et Georges Leroy, 16 ans, fils d'un maître apprécié à l'Ecole de mécanique.

A ces deux familles, si cruellement éprouvées, nous adressons nos condoléances les plus sincères.

L'épilogue d'une méprise. — Nous avons relaté le désagréable incident dont M. Bossy, minotier à Serrières, a été la victime à la frontière au retour d'un voyage à Paris.

Après une enquête qui n'a pas duré moins de deux mois, mais au cours de laquelle cependant notre compatriote jouissait d'une complète liberté dans la petite sous-préfecture du Doubs où il était retenu, le juge d'instruction chargé d'instruire la cause a conclu par un arrêt de non-lieu. M. Bossy a donc été autorisé, dimanche dernier, à poursuivre son voyage et a pu aussitôt regagner ses pénates, on devine avec quelle satisfaction.

Administration cantonale. — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Victor Guéra, substitut du préposé à l'Office des poursuites et des faillites de Neuchâtel, aux fonctions de préposé à l'Office des poursuites et des faillites de Boudry, en remplacement du citoyen Eugène Landry, démissionnaire.

Un déserteur. — Une jeune recrue nommée Albert Taillard, de la 1^{re} compagnie du bataillon 21, a déserté lundi matin la caserne de Colombier. On suppose qu'elle aura cherché à gagner la frontière française et se sera engagée à la légion étrangère.

FLEURIER. — Conseil général du 23 novembre 1915. — 1. Référendum et votation des 6 et 7 novembre 1915.

Malgré quelques vices de forme, le Conseil général renonce à contester la validité de la votation concernant la place de technicien, chef des Services industriels. Le Conseil communal propose la mise au concours du poste prévu par le règlement et de remplacer M. Laverrière, retenu en France pour service militaire. Pour ne pas nommer un employé communal, qu'il faudrait congédier si les électeurs manifestaient le désir de supprimer ce poste, toute la question est renvoyée à la commission du budget et des comptes.

2. Crédit de fr. 300. — pour l'enseignement spécial du chant dans les trois classes primaires supérieures de filles. — Ce crédit est refusé; le Conseil général ne veut pas faire de sentimentalité, ne veut pas créer un poste nouveau et ne tient à considérer que l'amélioration de l'enseignement, pour le bien des élèves.

3. Procès Barbezat. — Une ultime démarche sera faite auprès de M. Barbezat, avocat à Neuchâtel, tendant à lui donner satisfaction par le déplacement sur le toit, des lignes et consoles électriques posées sur la façade de son immeuble, lignes dont il exige l'enlèvement, se mettant ainsi en contradiction avec le règlement sur les constructions. Le crédit nécessaire pour soutenir le procès intenté par M. Barbezat est accordé, si cette démarche n'aboutit pas.

4. MM. H. Colomb et M. Steiner sont élus membres de la commission des soupes scolaires.

5. Le règlement prescrivant aux marchands de vendre au poids ou à la pièce est modifié en ce sens, qu'au désir du client il pourra être vendu à la « mesure ». La mercerie du Conseil communal portera les deux séries de prix, au poids et au litre, et les marchands seront aussi tenus de les indiquer sur la marchandise exposée en vente.

LE LOCLE

Hautes études. — Mlle Amélie Richard, fille du Dr Richard, au Locle, vient de subir avec distinction, à Bâle, ses examens fédéraux de médecine. Mlle Richard est la première élève de nos écoles neuchâteloises qui ait obtenu le diplôme de médecin-chirurgien.

Groupe d'études sociales. — Séance de demain, vendredi soir, à 8 heures précises, au Cercle ouvrier. Nous faisons appel à tous les militants pour qu'ils assistent régulièrement à ces intéressantes séances. En vue de soutenir une action énergique en faveur de la classe ouvrière, une étude suivie et approfondie des questions sociales ne doit pas être négligée.

LA CHAUX-DE-FONDS

Chez les négociants. — A la demande de l'Association des Intérêts généraux du commerce et de l'industrie de notre ville, le Conseil communal autorise, comme les années précédentes, les négociants à occuper leur personnel les dimanches et veilles des fêtes de fin d'année, comme suit: dimanches 12, 19 et 26 décembre, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, et les vendredis 24 et 31 décembre, jusqu'à 10 heures du soir.

Cette autorisation est accordée à la condition que les négociants se conforment strictement aux prescriptions de la loi sur la protection des ouvrières en ce qui concerne l'augmentation minimale de salaire de 25 % à laquelle chaque employé a droit pour les heures de travail supplémentaire.

Quoique, en vertu des dispositions de la loi sur le repos hebdomadaire, les magasins puissent être ouverts les trois derniers dimanches de décembre, il va de soi que l'autorisation accordée par l'autorité ne comporte pour les employés aucune obligation de travailler, et qu'elle ne s'applique qu'à ceux d'entre eux qui sont disposés à le faire.

Séance de projections. — La séance de projections, organisée par la section du Club Alpin de notre ville, avait attiré hier soir, à la Croix-Bleue, un très nombreux public.

Mentionnons deux superbes chœurs magistralement interprétés par la Chorale du Club Alpin, sous l'expertise direction de M. Kocher. Le public put du reste se rendre compte de la parfaite observation des nuances dans le chœur « A travers Bois » de Jacques Dalcroze. Signalons aussi l'impression profonde causée dans l'auditoire du « Paris Angelique » de César Frank, interprété à la perfection par Mme M. Berner. Quant à M. le Dr Mazel, chargé de la partie oratoire de la soirée, il s'en tira tout à son honneur, témoin les applaudissements nourris qui saluèrent la fin de son intéressant exposé.

Ah! messieurs les absents que vous eûtes tort de ne pas entendre son magnifique plaidoyer en faveur de l'Alpe; il nous a transporté avec lui dans ses sites incomparables dont il est le chantre incontesté.

Notons enfin la magnifique collection de clichés qui défilèrent sous les yeux du public charmé et rappelant des sites connus et parcourus.

A vous tous, chers amis du Club Alpin, un chaleureux merci, au nom de tous les admirateurs de la montagne.

Maison du soldat « Tête de Ran ». — On nous écrit: Ensuite de l'exposition de la Maison du soldat au Parc des Crêtets l'été dernier et du beau mouvement de générosité qui a passé dans notre population en faveur de cette œuvre excellente, le comité d'organisation avait eu la joie de remettre à la commission militaire romande la somme nécessaire à la construction et à l'aménagement d'une nouvelle « Maison », qui reçut le nom de « Tête de Ran ».

Cette maison, actuellement terminée, est installée pour le moment à proximité de la caserne de Sion à la disposition des troupes d'infanterie de montagne (recrues vaudoises et valaisannes), et la cérémonie officielle d'inauguration a eu lieu avant-hier mardi en présence des délégués du comité chaux-de-fonnier. M. F. Schneider-Robert, président du dit comité a remis par quelques paroles de circonstance la nouvelle maison à la commission militaire qui a répondu par l'organe de son président: les soldats ont exécuté deux chœurs et deux officiers ont pris la parole pour rappeler les services que rendent ces « Maisons » et remercier les donateurs.

Disons en terminant que les neuf « Maisons » actuellement en activité (4 autres sont en construction) se sont montrées de toute première utilité au point de vue moral et antialcoolique et font grand honneur aux Unions chrétiennes de jeunes gens et aux sections de la Croix-Bleue, les deux sociétés qui patronnent l'entreprise. E. B.

Concert Albert Jeanneret. — Le prochain concert Albert Jeanneret, fixé au 1^{er} décembre, fera connaître une œuvre de musique de chambre, le quatuor à cordes en mi de Jacques Dalcroze, et plusieurs pages vocales accompagnées au piano, de Bertelin et de Fauré.

Albert Bertelin, un des plus sérieux parmi les compositeurs français modernes, a mis en musique six Ballades tirées de poèmes populaires des Balkans et recueillies par Hélène Vacaresco, dont Mmes Marguerite Berner et Jeanneret-Perret exécuteront les trois premières. De Fauré ont été choisies cinq parmi ses meilleures mélodies.

Nous reparlerons tout prochainement des œuvres ici mentionnées.

Une partie de la recette du concert est affectée à la bienfaisance.

Théâtre. — Jeudi prochain, 2 décembre, l'excellente tournée Guyot nous reviendra dans « Les Oberlé », pièce en 5 actes, de Harcourt et de René Bazin, tirée du roman des Oberlé, histoire d'une famille alsacienne, dont l'âme est restée française.

Grand concert de bienfaisance. — Les comités de l'« Union chorale » et de l'« Odéon » nous font savoir que les deux sociétés seront heureuses de se mettre à la disposition des comités qui s'occupent des prisonniers russes et des orphelins serbes, et qui leur ont demandé de répéter leur concert de dimanche en leur faveur. M. Plamondon, lui aussi, a promis, avec plaisir, son obligeant concours.

Le concert aura lieu mardi soir, au Temple français.

Lien national. — Si, pour différentes raisons, l'orchestre du Lien national n'a pu se faire entendre cette saison au public toujours nombreux qui assistait régulièrement à ses concerts, il va en quelque sorte regagner le temps perdu dans un beau concert à la salle de la Croix-Bleue, vendredi prochain, 26 novembre. Le bon goût qui caractérise son directeur M. André Pierre-Humbert lui fait toujours choisir d'excellente musique. Le prochain concert ne dérogera pas à la règle, si l'on en juge par les noms des compositeurs qui figurent au programme: Mozart, Glück, Haydn, Saint-Saëns. Ajoutons que l'orchestre a fait appel à des solistes fort estimés qui lui ont assuré leur précieuse collaboration, Mme Colomb, cantatrice, Mme Humbert-Roulet, alto, Mlle Hautz, professeur de piano.

Le Chœur mixte du Lien national donnera deux chansons populaires et le Groupe littéraire terminera par un acte classique: « Les Précieuses ridicules », de Molière. Avec les éléments dont elle dispose actuellement, la « Littéraire » n'a pas hésité à s'attaquer à cette savoureuse petite comédie à laquelle elle espère donner tout le relief voulu; elle ne ménage rien pour cela.

Voilà donc une soirée qui promet. Retenez nos places à la Librairie centrale (Mlle Calame), au magasin de musique R. Reimert, au magasin de cigares Ed. Muller, rue Neuve 18 et chez le concierge de la Croix-Bleue. Une partie du bénéfice sera affecté à une œuvre de bienfaisance.

Avis très important. — Par suite du manque des fils et cotons bruts dans les filatures suisses et étrangères, la rareté énorme et continue qu'elles subissent, je me verrai obligé d'augmenter proportionnellement la plus grande partie de mes articles aussitôt que les stocks encore achetés dans des conditions normales seront épuisés. Je tiens pourtant à bien spécifier ici que l'application d'un nouveau tarif ne constitue nullement pour moi une nouvelle source de bénéfices mais n'est absolument que la conséquence d'une situation pour laquelle il n'est pas à prévoir d'amélioration pour très longtemps.

Je ne peux donc qu'insister tout particulièrement sur les réels avantages que je peux encore offrir pour un certain temps et engager vivement toute ma fidèle clientèle à faire ses achats en toilerie sans aucun retard.

Se recommande, Jules BLOCH.

Magasins de blanc A la Ville de Mulhouse, Chaux-de-Fonds, Léopold-Robert 47.

LA GUERRE**La situation**

Mitrovitza est pris par les Autrichiens, Pristina par les Allemands. Il ne reste de la Serbie qu'une bande étroite de territoire le long des frontières de la Grèce, de l'Albanie et du Monténégro. Le gouvernement serbe, chassé de lieu en lieu, est à Prizrend, tout près de la frontière albanaise; il s'y est réfugié suivi par les légations accréditées auprès du roi Pierre et dont une partie du personnel est à Monastir, tout au sud. Déjà des détachements de l'armée serbe se trouvaient sur territoire albanais. On organise le ravitaillement de l'armée serbe par le territoire grec.

On entend toujours le canon à Monastir. Les Alliés n'ont pas avancé en Serbie, le général Sarraïl ne voulant s'engager que lorsqu'il aura reçu les forces nécessaires. Les Français sont toujours sur les bords de cette rivière aux noms multiples Zrna, Karasa, Senar et qu'il convient de nommer Tcherna. Les Bulgares dirigent contre eux des forces considérables. Les Anglais sont au sud de Stroumitza. Quant aux Russes, d'après les journaux allemands, ils continuent à concentrer des forces en Bessarabie, à la frontière roumaine. Des bateaux remontant le Danube, débarquent chaque jour des hommes et des munitions dans les ports de Reni, Ismail et Kilia.

FRONT FRANCO-ANGLO-BELGE**Communiqué français**

Rien à signaler au cours de la nuit en dehors de la canonnade habituelle, sauf en Argonne où la lutte de mines s'est poursuivie à notre avantage.

Dans le secteur de Bolante, nous avons fait sauter un petit poste allemand.

Dans les Vosges, une tentative pour enlever un de nos postes au nord-est de Cellesur-Plaine a complètement échoué.

FRONT BALKANIQUE**Communiqué allemand**

Chute de Mitrovitza et de Pristina. Le quartier général communique le 24 novembre:

Mitrovitza a été prise par les troupes austro-hongroises, et Pristina par les troupes allemandes.

A l'ouest de Pristina, les Serbes ont été rejetés au delà de la Sidnica.

La note de l'Entente à la Grèce

La note commune des Alliés à la Grèce a été remise hier à midi. Il en a été question au cours du déjeuner du roi à M. Denys Cochin. Le roi a laissé pressentir un accueil favorable à la note conçue dans un esprit amical et qui présente en caractère général.

Elle demande à la Grèce la confirmation des assurances déjà données relativement à la situation des troupes alliées en Grèce. Ce document ne comporte aucun délai, mais il demande une réponse aussi rapide que possible.

On croit ici à l'adhésion complète du gouvernement grec aux demandes des Alliés.

L'Entente prépare des surprises

M. Asquith télégraphie au gouvernement serbe la ferme décision de l'Angleterre de continuer l'expédition « je puis vous affirmer, dit le ministre, que la France et l'Angleterre préparent des surprises dans les Balkans. Prochainement vous en verrez la confirmation. » (Havas.)

Conférence de Zimmerwald

Le parti socialiste des Etats-Unis d'Amérique a décidé d'adhérer aux décisions de la Conférence de Zimmerwald.

LES DÉPÊCHES**Activité de l'artillerie**

PARIS, 24. — (Havas.) — Officiel. — La matinée a été calme sur l'ensemble du front, sauf en Woëvre, au Bois Brûlé, où l'ennemi a lancé quelques obus suffocants sans résultat.

L'après-midi a été marquée par une certaine activité de l'artillerie, assez violente, en Artois, où la gare d'Arras a reçu une cinquantaine d'obus, et dans la région de Loos et de Souchez; plus faible du côté de Soissons et en Champagne; assez vive dans les secteurs de Flirey, de Reillon et dans les Vosges, à la Tête de Faulx et au Hartmannswellerkopf.

Croiseur coulé

MILAN, 24. — Le correspondant du « Corriere della Sera » télégraphie de Londres: « Le communiqué russe annonçait hier qu'un navire de guerre a été coulé dans la Baltique. On apprend qu'il s'agit d'un croiseur, auxiliaire muni de canons et d'un équipage de 200 hommes. Le croiseur a été coulé en peu de temps. Les Russes ne réussirent qu'à sauver une vingtaine des hommes de l'équipage. »

Le procès de la Hamburg-Amerika

NEW-YORK, 24. — Le procès de la Hamburg-Amerika a donc commencé mardi. Dans l'acte d'accusation, le ministère public accuse l'attaché naval allemand, capitaine Boyed, d'avoir fait affréter et charger des navires destinés à porter des fournitures aux warships allemands et d'avoir consacré à cet objet un budget de 750,000 dollars. Le ministère public déclare qu'il prouvera que la conspiration s'étendait à New-York, à Philadelphie, et jusqu'à San Francisco et la Nouvelle-Orléans.

Débarquement à Salonique

SALONIQUE, 25. — (Havas.) — Quatre bateaux pleins de troupes sont arrivés mardi matin. Cinq autres bateaux remplis de munitions, d'aéroplanes et d'automobiles suivent. Le transport de grands stocks de munitions et de canons de Salonique pour Monastir, pour le compte de la Serbie, a commencé hier. Une partie des forces Serbes se trouvant en Albanie, a été envoyée pour renforcer celles occupant le djéfilé de Katchanik où les Bulgares essayent un grand mouvement enveloppant.

Sur le front nord-est, les Bulgares ont été repoussés pour la troisième fois avant-hier.

Pas de blocus

ATHENES, 25. — (Officiel.) — Le gouvernement anglais a autorisé le départ du vapeur grec chargé de blé et autres marchandises retenu à Malte. Il a autorisé également la transmission des dépêches via Malte.

Coopération australienne

MELBOURNE, 25. — (Reuter.) — Le gouvernement australien a décidé d'enrôler encore 50,000 hommes en dehors des renforts déjà organisés. Ainsi l'Australie aura en juin prochain une contribution d'environ 300,000 hommes.

Atrocités bulgares

PRIZREND, 24. — (Bureau de presse.) — D'après un rapport du commandant du 10^e corps, et les déclarations de soldats serbes qui, mutilés, réussirent à échapper à la captivité, il ressort que les Bulgares ont, en partie tué, en partie égorgé 46 soldats et 3 officiers serbes qui avaient été faits prisonniers dans nos positions de Velia, Glava et Tscherna-Tzorka. Les Bulgares ont tué d'abord les officiers sous les yeux des soldats.

En outre, deux escadrons bulgares ont attaqué un train serbe entre Touléro et Pristina, puis amenèrent dans un bois 50 soldats qu'ils déshabillèrent et piquèrent des pointes de leurs sabres.

Ces faits sont confirmés par les soldats mutilés qui purent échapper.

De tels procédés, contraires à l'humanité et aux dispositions de la Convention de Genève, rappellent ceux que les Bulgares ont employés durant la guerre serbo-bulgare.

Pour les munitions

LONDRES (Havas), 24. — Le « Times » annonce que M. Lloyd George a conféré pendant toute la journée d'hier au ministère des munitions, avec les représentants de la France, de la Russie et de l'Italie. Le « Times » croit savoir que la discussion a porté sur la coordination des mesures tendant à assurer l'approvisionnement des alliés en munitions.

Grande Vente DE Fin de Saison DANS LE HALL

Modes

Derniers Prix de Soldes

Formes velours on 4 séries exceptionnelles

I	II	III	IV
4.90	7.50	9.50	12.50

500 Formes feutre on 6 séries avantageuses

I	II	III	IV	V	VI
-95	1.95	2.95	3.90	4.90	5.90

CHAPEAUX GARNIS, CANOTIERS MODÈLES DE PARIS

— Prix de soldes exceptionnels — 8494

I	II	III	IV	V
3.90	5.90	6.90	9.50	12.50

CONFECTIONS

Grande Vente Réclame AU PREMIER ÉTAGE

Prix de Soldes

Les prix de soldes sont notés en chiffres connus à côté des anciens

MANTEAUX PELUCHE
JAQUETTES FOURRURE
PALETOTS noirs et couleurs

200 COSTUMES

Cheviotte marine et couleurs

à des prix exceptionnellement avantageux

Un stock **BLOUSES SOIE**, lainage et flanelle coton
Jolies façons vendues à prix de soldes

Société Anonyme des Grands Magasins

GROSCH & GREIFF

LA CHAUX-DE-FONDS

Ouvriers, faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

CINÉMA APOLLO — Encore ce soir et demain

Une VÉNUS MODERNE

Drame social en 4 parties. — Ce grandiose drame se déroule dans les plus beaux sites de Rome, Naples et Palerme. Interprété par les meilleurs artistes du grand théâtre San-Carlo de Naples. Ce film est le plus gros succès du jour

LA GUERRE 1914-1915 : L'avance vers le Rhin

Vue prise avec la suprême autorisation du Gouvernement français. Vue d'un intérêt surprenant.

L'Amour qui Sauve ou le Roman d'une Chanteuse

Drame en 3 actes. — Film passionnant, tragique et émouvant, moderne et réaliste au plus haut degré

Les bas-fonds de Naples La femme aux pieds nus

Drame policier en 4 parties Drame moderne en 3 parties

Demi-prix Demi-prix

SALLE DE LA CROIX-BLEUE

VENDREDI 26 novembre 1915
Portes 7 1/2 heures. Concert 8 h. préc.

GRAND CONCERT

organisé par
L'ORCHESTRE du Lien National
Direction M. André Pierrehumbert avec le précieux et dévoué concours de
M^{me} COLOMB, cantatrice, **M^{me} HUMBERT-ROULET**, alto,
M^{lle} HANTZ, prof. de piano et de la bienveillante collaboration du Chœur Mixte et du Groupe Littéraire du Lien National.
Prix des places: Numérotées, fr. 1.—; non numérotées, fr. 0.50.
Les cartes d'entrée sont en vente chez M^{lle} Cécile Calame, Librairie Centrale; M. Edwin Muller, cigares; au magasin de musique R. Reinert, et chez le concierge de la Croix-Bleue.
Une partie du bénéfice sera affecté à une œuvre de bienfaisance. 8474

Première vendeuse

est demandée. Entrée de suite. Capacités et moralité exigées. Place stable et bien rétribuée. Caution, 1000 fr.

Adresser offres et références Coopérative de Consommation, Geneveys-sur-Coffrane. 8482

Magasin de Soldes et Occasions

10, Rue Neuve, 10

Offres extra avantageuses Chaussures

Souliers pour hommes pour la semaine depuis fr. 11.50
Souliers pour hommes, en chevreau et boxcalf depuis 12.50
Souliers de luxe en chevreau et boxcalf et vernis dep. 14.50
Cafignons et Pantoufles extra bon marché
Caoutchoucs pour hommes depuis 1.75
Grand choix **Souliers Sports** imperméables
Souliers pour dames, No. 36 et 37 depuis 7.50
Souliers pour dames, boxcalf et chevreau depuis 9.50
Souliers de luxe pour dames, boxcalf et chevreau depuis 13.50
Molières pour dames, chevreau et boxcalf fr. 8.50
Caoutchoucs 1^{re} qualité. Cafignons depuis 3.90. Pantoufles depuis 1.90.
Souliers pour filles et garçons à des prix incroyables. **Souliers** pour enfants depuis 3.50
Cafignons et Pantoufles pr enfants à tous prix
Souliers velours pr dames et enfants dep. fr. 4.—

Confections

Un solde Pantalons pour hommes dep. fr. 3.90
Un solde Pantalons pour garçons dep. fr. 2.25
Blouses pour dames en flanelle depuis fr. 2.75
" " en laine " " 4.90
" " en soie " " 8.50
Jupes en tissus depuis fr. 4.50
Environ 600 Tabliers tous genres, au prix de réclame

Lingerie

Chemises pour dames, blanches et couleurs depuis fr. 1.95
Caleçons pour dames, blancs et couleurs depuis fr. 1.65
Sous-tailles, fr. 0,95
Grand choix de Chemises de nuit, etc., etc.
Avant d'acheter ces articles ailleurs, visitez notre magasin pour vous renseigner sur les prix
8498 Se recommande,
BLOCH, soldeur, de Neuchâtel.

Au Magasin

Rue de la Paix 51^a
Il sera vendu tous les Vendredis et Samedis des 8497

TRIPES cuites

BONNE CHARCUTERIE
Appenzeller Schübling
Cidre doux
OEUFs frais du jour
Se recommande chaleureusement,
M^{me} A. DANIEL,
Service d'Escompte Neuchâtelois

A vendre de suite lit complet, lavabo, canapé, divan, tables de nuit. — S'adresser Daniel-Jean-Richard 37, épicerie. 8496

L'homme soucieux d'être toujours bien coiffé s'adresse chez ADLER

Chapeaux fendus qualité fine
3.75

Chapeaux fendus qualité extra
4.75

Service réel
Chapeaux fendus en poil de lapin
7.50
Prix fixes

Visitez notre Devanture

ADLER

La Chaux-de-Fonds Léopold Robert, 51

PHOTOGRAPHIE B. KARLSSON

Successeur de H. REBMANN

Rue du Parc 10 LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 2.47

Installation de premier ordre. — Travail artistique. — Procédés modernes. — Grands portraits d'après nature n'importe quelle photographie. — Spécialité de pose d'enfants, groupes, etc.
Les personnes désirant se faire photographier pour les fêtes sont instamment priées de ne pas tarder à venir afin d'avoir du travail soigné. 8491

PRIX TRÈS MODÉRÉS PRIX TRÈS MODÉRÉS

CINÉMA PALACE

Ce soir pour la dernière fois à 8 1/2 heures 8469

Une VISITE aux USINES du

CREUSOT

PRIX RÉDUITS
Parterre 50 et 25 centimes

SOLDES Parc, 66

1 lot Parapluies

avantageux
8409 Se recommande, Adolphe Kröpfl.

Piano. Bon piano est à vendre. Bas prix. — S'adresser rue Jacob-Brandt 125, au rez-de-chaussée, à dr. lte. 8500

Attention !!

Aux Abattoirs de 8498
St-Imier

il sera vendu, demain Vendredi, dès 8 heures du matin, la viande d'une bonne vache grasse, 1^{re} qualité aux prix de: 90 ct. à fr. 1.10 le demi-kilo

Mobilier Louis XV noyer ciré frisé

Composé d'un grand lit de milieu complet avec toute la literie extra, soit un sommier 42 ressorts, un 3 coins 1 matelas très bon crin animal, 2 oreillers, 1 traversin; 1 duvet édredon; 1 table de nuit assortie; 1 superbe lavabo assorti avec marbre moderne et glace Louis XV en largeur; 1 porte-linge; 1 table longueur 100 cm. avec un tiroir; 2 belles chaises; 1 régulateur belle sonnerie; 2 beaux tableaux. 1 superbe divan moquette prima, 3 places.
Tous ces articles sont garantis neufs, de fabrication très soignée et cédés au prix incroyable de

550 fr.

A profiter de suite.

SALLE DES VENTES
Rue St-Pierre, 14 8492